



Régularisation avec mariage

Par **Caro1290**, le 27/01/2020 à 07:42

Bonjour,rrrnJe suis rentré légalement en France en 2015 avec un visa long séjour pour les études.rrrnAprès avoir obtenu mon master 2, je me suis inscrit dans un autre master mais cette fois ci je n'ai pas pu suivre les cours pour des raisons familiales et financières.rrrnJe suis allé à la préfecture en juillet 2019 pour expliquer mon cas et demander un titre de séjour étudiant mais le préfet m'a envoyé une OQTF a la maison.rrrnJ'ai fais un recours mais ça été rejeté.rrrnEn septembre 2019 je me suis marié.rrrnJe vis ensemble avec ma femme depuis juillet 2019 et on a changé de préfecture.rrrnMa question: est ce que je peux aller demander un titre de séjour Vie privée et familiale dans la nouvelle préfecture malgré que L'OQTF soit toujours en cours ? ou que dois-je faire ? On a actuellement 7 mois de preuves de vie commune.rrrnMerci de m'aider par vos commentaires SVP.rrrnMerci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le 27/01/2020 à 09:07

Bonjour,rrrnNON, ce que vous devez faire c'est retour dans votre pays et demandez à l'Ambassade de France un titre de séjour pour "regroupement familial". Ce sera long mais c'est la solution.

Par **amajuris**, le 27/01/2020 à 09:19

bonjour,rrrnvous ne donnez pas un élément essentiel pour pouvoir répondre à votre question.rrrnquelle est la nationalité de votre épouse ?rrrnsi elle est française, vous pouvez prétendre à un titre de séjour comme conjoint de français mais il est probable que la

préfecture vous demande de retourner dans votre pays pour y obtenir un visa, mais votre OQTF que vous n'avez pas respecté, va sans doute être un élément défavorable pour obtenir votre visa.rnrnvoyez un avocat spécialisé en droit des étrangers.rnrnsalutations